Processus ASEM (réunion Asie-Europe): perspectives et priorités pour les 10 années à venir

2000/2243(COS) - 18/04/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter les priorités clés du processus ASEM pour les 10 années à venir. CONTENU : L'évolution de la situation depuis la première réunion Asie-Europe à Bangkok en 1996 a souligné l'interdépendance mutuelle entre l'Asie et l'Europe et la précieuse contribution du processus ASEM à l'amélioration du dialogue et de la coopération entre ces parties. Le troisième Sommet ASEM de Séoul d'octobre 2000 représente un enjeu majeur en ce sens. Il vise notamment à définir le rôle du processus ASEM pour les dix années à venir. Dans ce contexte, le présent document entend formuler des suggestions pour les perspectives et les priorités clés sur lesquelles le processus ASEM pourrait s'engager lors de Sommet et à l'avenir. Conformément aux décisions prises aux sommets de Bangkok et de Londres, le dialogue actif et constructif qui se développe au sein des trois piliers de l'ASEM (questions politiques, questions économiques et financières et, enfin, questions culturelles et intellectuelles) représente déjà un succès considérable. Les partenaires devraient continuer à se fonder sur l'absence de formalité, la dimension plurielle et la participation de haut niveau qui caractérisent le processus ASEM. Des défis importants sont néanmoins à relever tels que la nécessité de s'assurer que le processus continue à progresser favorablement ou la perspective d'étendre ce processus à d'autres partenaires. S'agissant de l'avenir, les perspectives clés du processus ASEM devraient fondamentalement rester celles qui ont été établies lors des deux premiers Sommets, tout en accordant une attention particulière à certaines priorités de court terme appelant des actions spécifiques : 5 priorités spécifiques sont ainsi répertoriées : 1) questions de sécurité régionale et mondiale; 2) coopération renforcée et davantage axée sur les résultats dans le domaine commercial et économique incluant un dialogue portant sur les questions de politique sociale; 3) intensification des échanges dans le domaine de l'éducation et mise en réseaux des échanges; 4) coopération dans le domaine de la protection des consommateurs; 5) élargissement de la participation au processus ASEM. L'ASEM constitue également une enceinte informelle permettant un échange de vues sur les questions de politique et de sécurité ainsi que des questions économiques, financières et sociales et, dans un contexte plus large, des questions culturelles et intellectuelles. Ces priorités devraient être intégrées au Cadre Actualisé de Coopération entre l'Asie et l'Europe qui sera adopté à Séoul et qui établira les bases générales du processus ASEM pour la décennie à venir.